

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1463

présenté par  
M. Saulignac, rapporteur

-----

### ARTICLE 7 TER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Chapitre unique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.